

Règlement intérieur

Article 1 Organisation

Le Cercle d'échecs de Thionville organise un Open de parties en 12 minutes +3 sec / coup, les rapides de Thionville, désignés par "La manifestation" dans ce règlement intérieur.

La manifestation est composé de deux tournois:

Un tournoi réservé aux joueurs de petit poussin à poussin(U8-U10).

Un tournoi ouvert aux joueurs pupilles et benjamins ou plus jeunes(U12-U14).

L'équipe d'organisation se réserve le droit de fusionner les tournois en cas d'effectif insuffisant dans l'un d'entre eux (<12 joueurs).

Article 2 Date et lieu

La manifestation a lieu à l'espace multifonctionnel de Veymerange, 14 Rte du Buchel, 57100 Thionville, le dimanche 3 mai 2026. Les participants y sont attendus pour le pointage entre 13h00 et 13h45.

Article 3 Conditions de participations

3.1 La manifestation est ouverte à tout joueur titulaire d'une licence A ou B de la Fédération française des échecs, quelle que soit sa nationalité, et à tout joueur étranger titulaire d'une licence d'échecs dans son pays d'origine.

3.2 Les inscriptions sont prises jusqu'au vendredi 29 avril 2026.

Le montant de l'inscription est fixé à 5€ pour le tournoi, à payer sur le site [Payasso](#).

3.3 Le nombre de participants est limité à 80, au delà de 80 inscriptions l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.

Article 4 Règles et appariements

4.1 Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs. L'article 4 de l'annexe A des règles du jeu sera appliqué tout au long de cette manifestation. Les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE.

4.2 Au moment de la première ronde, le classement ELO rapide (national et FIDE) pris en compte sera le dernier reçu par l'arbitre à cette date.

4.3 Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 : Forts-Faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre [selon la FIDE]).

4.4 Le classement est établi au nombre de points de parties selon le barème suivant : gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point. En cas d'ex-æquo, le départage est fait en utilisant le Buchholz tronqué, puis au Sonneborg-Berger, puis à la performance.

Article 5 Cadence

La manifestation se déroule en sept rondes. La première aura lieu à 14h. Chaque joueur dispose de 12 minutes + 3sec/coup pour finir la partie.

Article 6 Attribution des titres, prix et récompenses

6.1 Attribution des prix

Une coupe sera attribuée au 3 premiers par catégorie au départage (Catégories Petit-Poussin, Poussin, Pupille et Benjamin, Féminines et Masculines).

Tous les participants recevront une médaille.

Article 7 Rappel des règles du jeu – Particularités locales

7.1 Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique. Exclusion après deux forfaits. Un joueur, ayant fini sa partie, sera considéré comme un spectateur. Les joueurs doivent respecter la charte du joueur d'échecs, affichée dans la salle.

7.2 Tout forfait non excusé et non justifié entraînera l'exclusion du joueur. Tout abandon non justifié sera signalé à la Commission de discipline de la F.F.E.

7.3 Interdiction de fumer ou vapoter dans la salle de jeu.

7.4 Les téléphones portables doivent être éteints dans l'aire de jeu.

7.5 Tout spectateur pourra se voir interdire l'accès à la salle de jeu si, par son comportement, il nuit à la sérénité et à la bonne marche de la compétition.

7.6 Aucun retard n'est sanctionné par la perte de la partie. Les pendules sont lancées à la date de reprise de chaque ronde.

7.7 Pas de bye autorisé.

Article 8 Arbitrage, direction de tournoi

8.1 L'organisateur du tournoi est Monsieur Julien Gabriel.

8.2 L'arbitre principal est Lucas Lefebvre, (AFO1, V58840) agréé FIDE.

Les arbitres adjoints sont à définir.

Article 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Julien Gabriel

Lucas Lefebvre